

Le 4 mars 2010

‘Par courrier électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3669-2008, Phase 2
Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009

Chère Consœur,

La présente donne suite à la correspondance de la Régie datée du 19 février 2010, concernant la reprise des travaux relatifs à la Phase 2 de la demande mentionnée en rubrique ainsi que la planification de la rencontre préparatoire. En réponse à la demande de la Régie, le GRAME indique qu'il est disponible les 7, 8, 12, 14 et 15 avril 2010 durant toute la journée. Les 6, 9 et 13 avril 2010, le GRAME est disponible en après-midi seulement, à partir de 14 heures.

Quant aux sujets que le GRAME entend aborder lors de cette rencontre préparatoire, il s'agit des questions préliminaires suivantes :

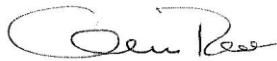
1) la question du nouveau calendrier devant être établi afin de permettre aux intervenants de déposer des demandes de renseignements, et une preuve amendée le cas échéant, portant sur les deux rapports d'expertise déposés par le Transporteur et reconnus admissibles en preuve par la décision D-2009-139, sous réserve de la contestation des demandes de reconnaissance de statut d'expert demandées par le Transporteur;

2) la question des demandes des intervenants concernant le refus du Transporteur de répondre à certaines demandes de renseignements, pour laquelle le GRAME propose que ces requêtes puissent être débattues par écrit par souci d'efficacité, selon le nouveau calendrier à être établi par la Régie, ou que celle-ci confirme, tel qu'indiqué dans votre correspondance datée du 19 juin 2009, que ces demandes pourront être débattues lors de l'audience à venir ;

3) la question de la qualification du statut d'expert-conseil de monsieur Michel Perrachon, accordé par la Régie dans votre correspondance datée du 16 juin 2009 ;

4) toute autre question en lien avec la demande du Transporteur et la preuve des intervenants pouvant être soulevée.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes salutations distinguées.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me F. Jean Morel et Me Carolina Rinfret
cc. Les intervenants au dossier R-3669-2008, phase 2